



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°**9**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 43
Représentés : 9
Absents : 1

Ayant voté pour : 52
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU SIFUREP

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39,

Vu la délibération n° 2025-06-02 du Comité syndical du 17 juin 2025 approuvant le compte administratif du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2024,

Vu la circulaire n° 2025-6 du 3 juillet 2025 relative à la communication du compte administratif pour l'année 2024,

Vu la circulaire n° 2025-10 du 22 septembre 2025 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne transmettant le rapport d'activité 2024,

Vu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2024,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 10 décembre 2025,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : Prend acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2024.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 23 décembre 2025

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20251218-18881-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.